

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT N°01 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE GEX AUX FINS DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES PARKINGS DE CHAUVILLY ET DU TURET (3.5)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**

Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,  
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,  
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 2021\_136\_DEL du 13 décembre 2021 et la convention signée le 11 janvier 2022 avec la Société d'Économie Mixte Les Énergies de l'Ain (SEM LÉA), autorisant l'occupation temporaire du domaine public de la Commune de Gex aux fins de mise en place d'une centrale photovoltaïque sur les parkings de Chauvilly et du Turet,

**VU** le projet d'avenant n°01 à ladite convention d'occupation temporaire du domaine public,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'intégrer une clause de renonciation à recours réciproque dans les contrats d'assurance de la SEM LÉA et de la Ville de Gex,

**CONSIDÉRANT** que la clause doit être ajoutée à la convention d'occupation temporaire du domaine public par voie d'avenant,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°01 à la convention d'occupation temporaire du domaine public signée avec la SEM LÉA aux fins de mise en place d'une centrale photovoltaïque sur les parkings de Chauvilly et du Turet,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'avenant n°01 ci-annexé et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240507-2024_064_DEL-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.